



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

FORMULAIRE URB-006

# Formulaire demande de permis de colportage

## COORDONNÉES DU REQUÉRANT

Nom de famille	Prénom	Date de naissance (aaaa/mm/jj)
No de bande	Adresse du domicile (numéro, rue, appart.)	
Ville	Province	Code postal
Téléphone résidence	Téléphone cellulaire	Adresse courriel

## INFORMATIONS GÉNÉRALES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Ville	Province	Code postal
Téléphone de l'entreprise	Adresse courriel de l'entreprise	

## PERSONNES EFFECTUANT LA SOLLICITATION

Nom	Prénom	Date de naissance (aaaa/mm/jj)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

## DESCRIPTION SOMMAIRE DES BIENS OU SERVICES À VENDRE DANS LE CADRE DE LA SOLLICITATION

Important, seuls les biens et services indiqués ci-dessous peuvent être vendus	
Début de la sollicitation (aaaa/mm/jj)	Fin de la sollicitation (aaaa/mm/jj)

Joindres à votre demande une copie de votre déclaration d'immatriculation du Registre des entreprises du Québec.



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

**FORMULAIRE URB-006**

# Formulaire demande de permis de colportage

## DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, déclare que les renseignements fournis à l'inspecteur sont exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements et des lois s'y rapportant. Je reconnais que ma demande peut être rejetée ou que mon permis soit annulé, si l'une des déclarations est fausse.

Je m'engage à respecter les mesures sanitaires et d'hygiène émis par la santé publique et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, notamment le port du couvre-visage, le respect de la distanciation physique et le lavage des mains.

La personne qui détient le permis de colportage doit respecter les conditions suivantes :

- ▶ Sollicitation non autorisée entre 19h00 et 10h00;
- ▶ Le permis doit être conservé en tout temps sur soi et doit être remis sur demande, à tout agent de la paix ou à tout inspecteur municipal qui en fait la demande.

Signature du requérant	Date (aaaa/mm/jj)
------------------------	-------------------

▶ **ATTENTION : une demande non signée n'est pas traitée**

L'inspecteur désigné délivre un permis s'il constate, sur la foi des documents soumis, que ladite demande est conforme à la réglementation en vigueur et que les conditions ont été respectées.

Remettez votre formulaire dûment rempli, signé et les documents exigés, puis acquittez les frais d'administration auprès de l'inspecteur responsable de l'émission des permis de colportage.

## DOCUMENTS EXIGÉS

- Attestation d'un Service de police.

Le requérant doit obtenir préalablement, du Service de police, une attestation écrite d'absence de dossier criminel ou un document de ce service à l'effet qu'il n'a pas été trouvé coupable, depuis au moins cinq ans, d'une infraction criminelle.

- Copie du permis de l'Office de la protection du consommateur.

Contrat de franchise ou de concession, permis émanant d'une autorité publique exerçant un contrôle sur les activités commerciales visées ou tout permis inhérent à la pratique de son métier, de sa profession ou de son commerce, permis selon la Loi sur la protection du consommateur, RLRQ, chapitre P-40.1

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

- Pekuakamiulnuatsh Takuhikan refuse ladite demande de permis de colportage
- Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise ladite demande de permis de colportage

N° permis : \_\_\_\_\_

N° reçu : \_\_\_\_\_ Coût : \_\_\_\_\_

Date émission de permis : \_\_\_\_\_

Date d'échéance : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature inspecteur